

Lettre d'information trimestrielle du projet

Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale

seconde phase

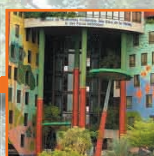
Action extérieure de la Communauté Européenne : DCI-ENV/2008/152-063

Composante Gabon



Le projet DACEFI - Editorial

par Bède Lucius Moussavou Makanga,
coordinateur régional DACEFI-2



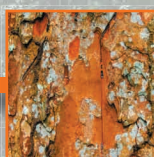
Du côté de Libreville

Précisions du Directeur Général des Forêts et compte-rendu de la mission conjointe au Cameroun (Direction des Forêts Communautaires et projet DACEFI-2)



En direct du terrain, le point sur...

...les récentes missions d'expertise et les derniers développements du projet.



Projecteur sur...

...la superposition de permis



Baromètre des forêts communautaires



Université
de Liège





Le projet DACEFI - Editorial

Chers lectrices et lecteurs,

Je tiens à vous remercier pour être toujours plus nombreux à partager vos opinions sur le contenu de cette lettre d'information. Ceci nous permet de faire progresser nos réflexions et de nourrir les débats en cours, c'est très constructif.

Nous sommes également ravis de voir l'implication du ministère des Eaux et Forêts et son nouveau dynamisme pour la mise en place du cadre légal sur les forêts communautaires, attendu depuis 10 ans maintenant et indispensable pour leur création. Des débats sont en cours, en témoigne l'article du Directeur Général des Forêts, d'autres à venir (cf. p5). C'est une des forces du projet pilote DACEFI-2 ; de témoigner des expériences vécues sur le terrain pour adapter les textes de loi régissant les futures forêts communautaires du Gabon.

Ces rebondissements nous permettent d'avancer, et nous sommes aujourd'hui techniquement prêts pour valider les demandes de communautés villageoises, l'horizon des premières forêts communautaires au Gabon se rapproche à vive allure !



Bède Lucius Moussavou Makanga
Coordinateur régional du projet DACEFI-2



Du côté de Libreville

La récupération des grumes abandonnées : débat sur les prix appliqués à ce type de bois (par Paul Koumba Zaou, Directeur Général des Forêts)

Le décret n°273/PR/MEF du 2 février 2011 fixant le statut des bois abandonnés, désigne par ces termes un tronc d'arbre abattu, ébranché, étêté, tronçonné ou scié, issu d'une exploitation forestière, utilisable comme matériau bois et délaissé plus de six mois dans les parcs à bois, le long des routes et pistes et même des chantiers fonctionnels.

La gestion de ces bois suscite, depuis l'application dudit décret, un débat dans l'opinion public et chez certains opérateurs économiques. En effet, dans son bulletin de liaison n°4 du mois de décembre 2011, le projet DACEFI-2 s'interroge sur la mercuriale appliquée à ce type de bois jugée trop élevée. Selon l'auteur de cet article, le prix des grumes, qui varie de 35 000 à 180 000 francs CFA par m³ suivant les espèces, est désormais hors de portée des communautés rurales. Ces montants ne sont plus de nature à les favoriser comme si ces bois leur étaient spécialement destinés.

Il convient de rappeler que le code forestier et ses textes réglementaires accordent à ces populations rurales plusieurs titres forestiers ou autorisations d'exploitation leur permettant de bénéficier des ressources forestières. C'est notamment le permis de gré à gré (PGG), anciennement appelé "coupe familiale", la coupe spéciale à usage domestique et le sciage de long pour ceux désirant faire du sciage artisanal. Pour chacun de ces permis, le prix du pied d'arbre est fixé à 6 000 francs CFA.

Les nouvelles modalités sur la récupération des grumes abandonnées résultent du constat que ceux-ci alimentent l'exploitation forestière illégale et cette activité est, pour certains usagers, un moyen de contourner l'Administration et de blanchir ces bois.

L'Administration forestière espère que ces prix pourront, à la longue, décourager les coupeurs hors la loi qui s'adonnent à cette pratique et que l'adjudication sera le mode de cession à privilégier.



Grumes abandonnées (Kévazingo) sur un ancien parc à bois

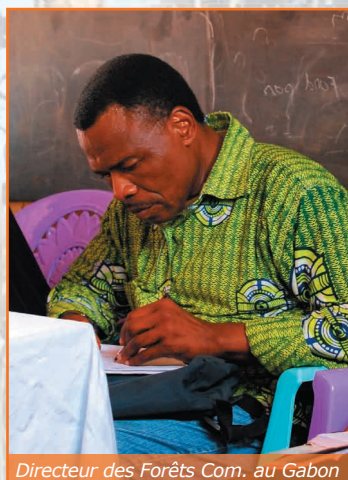
Dorénavant, la demande est faite sur un formulaire à déposer au service forestier local. Un rapport de constatation est établi sur un deuxième formulaire qui récapitule le volume de bois par essence, en indiquant son état de défraîchissement. C'est sur la base dudit rapport que le Directeur Général des Forêts délivre (éventuellement) une autorisation de récupération des bois à l'acquéreur qui dispose de trois mois pour l'enlever.

Du côté de Libreville (suite)

La Direction des Forêts Communautaires et le projet DACEFI-2 en mission conjointe au Cameroun

Lors du mois de février 2012, une mission conjointe de 10 jours au Cameroun a permis de faire un constat sur l'état d'avancement du pays voisin en termes de foresterie communautaire. Deux personnes de la Direction des Forêts Communautaires (dont le directeur), cinq personnes de l'équipe DACEFI et un représentant des communautés rurales gabonaises étaient présents. La composante camerounaise du projet DACEFI-2 était bien entendu sollicitée, ainsi que le projet Partenariat pour le Développement des Forêts Communautaires, financé par le Fonds Forestier du Bassin du Congo et la Banque Africaine de Développement et mis en œuvre par Nature+, SNV-Cameroun et GxABT (www.projet-pdfc.org).

Bien que le contexte socio-économique soit différent, des similitudes ont été observées. Des expériences positives et négatives ont pu être analysées et serviront de base pour une réflexion constructive qui, à terme, permettra d'adapter au mieux le cadre légal régissant les futures forêts communautaires au Gabon. Si ce dernier est en construction depuis près de 10 ans, il est à espérer que l'expérience capitalisée lors de cette visite d'échange permettra de concrétiser le travail d'élaboration des outils réglementaires et techniques en cours.



Directeur des Forêts Com. au Gabon



En direct du terrain

Une expertise internationale au service du projet DACEFI-2

Ces derniers mois ont vu sur le projet l'appui de deux missions particulières, celle du Pr Jean-Louis Doucet (janvier 2012) et du Pr Cédric Vermeulen (mars 2012). Enseignants à l'Université de Liège, Faculté de Gembloux (Belgique), leurs missions permettent de consolider les approches mises en place par les équipes terrain et d'assurer la coordination technique du projet DACEFI-2. Les aspects techniques sont en effet gérés par la Faculté de Gembloux et l'association Nature + en synergie complète avec le WWF Gabon.

Plus particulièrement, la mission du Professeur Doucet a permis de renforcer le volet production et plantation d'essences ligneuses dans les deux antennes techniques. La récente mission du Professeur Vermeulen a permis quant à elle de préciser les activités à mener sur la nouvelle antenne de Ndjolé-Kango et de développer des indicateurs chiffrés de performance individuelle au sein de l'équipe. Ces missions ont également permis de faire le point sur l'état d'avancement des textes légaux en préparation au Ministère des Eaux et Forêts. Il a été décidé notamment que des dossiers de réservation et de demande de forêts communautaires seraient sous peu envoyés officiellement à la Direction des Forêts Communautaires, prête à les recevoir. Un nouveau pas important pour la foresterie sociale au Gabon.



Les professeurs J.L. Doucet (haut) et C. Vermeulen (bas) en mission au Gabon.

Renforcement de l'administration provinciale des Eaux et Forêts

Dans le cadre du renforcement des capacités des structures administratives, une série de missions conjointes avec la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de l'Ogooué-Ivindo et le projet DACEFI-2 a été initiée en mars 2012. Les premières missions visent à mesurer l'état d'avancement de communautés rurales engagées dans le processus d'attribution des premières forêts communautaires gabonaises.

Au-delà des missions habituelles de l'administration forestière (information et sensibilisation), ces missions conjointes lui permettent de s'imprégner progressivement du processus de foresterie communautaire. Cela permet également d'amorcer une spécialisation d'agents forestiers chargés d'appuyer



techniquement les communautés rurales engagées dans le processus. La Direction Provinciale se rend ainsi compte des ressources humaines qu'elle devra mobiliser si elle souhaite respecter les engagements stipulés dans la loi, notamment la réalisation sans frais des opérations techniques pour la création d'une forêt communautaire (délimitation, inventaire, etc.). Il apparaît clairement aujourd'hui que les ressources humaines détachées au niveau des provinces sont faibles, et pourraient ne pas suffire à la demande.

Sensibilisation via les radios locales

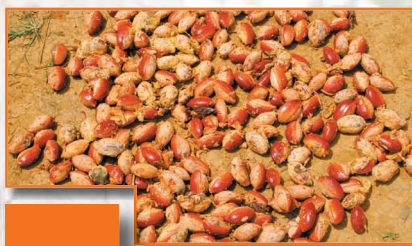
Dans le cadre de la sensibilisation sur la gestion raisonnée et durable des ressources, le projet a créé un sketch audio qui a été diffusé sur les ondes radio de la région de Makokou. L'histoire fait état d'un villageois fanfaronnant auprès de trois amis à propos de gains obtenus après la mise en fermage de son permis de gré à gré. La discussion tourne vite à la dérision, lorsque ses collègues se rendent compte que le villageois s'est fait lourdement avoir sur les prix...

Au delà du simple fait d'informer les communautés rurales sur les risques encourus dans le fermage de leurs permis de gré à gré, ce dialogue audio les incite à conduire elles-mêmes les opérations techniques. Elles restent ainsi maîtresse des différentes étapes et négociations liées, permettant d'accroître plus que significativement leurs revenus. Elles deviennent dès lors actrices de leur développement et de celui du village, et non spectatrices et victimes de combines malicieuses montées par les opérateurs économiques.

Aménagement d'un jardin botanique et éducatif à Makokou

En partenariat avec la mairie de Makokou, la création du jardin botanique et éducatif de la ville suit son cours. Ce dernier ouvrira très prochainement ses portes aux visiteurs. La pépinière principale est aujourd'hui opérationnelle et les premiers travaux de production d'arbres ornementaux et prioritaires pour les populations de la région ont été lancés. Un plan d'aménagement a également été produit, incluant des zones dédiées aux essences commerciales, alimentaires et médicinales, ainsi que des zones thématiques éducatives.

Placé au cœur de la ville, le jardin botanique et éducatif servira de lieu de détente mais aussi de savoir pour tous les âges. Plusieurs milliers d'élèves auront accès aux parcours éducatifs, pour une meilleure compréhension de notre environnement et afin d'encourager une gestion plus durable de la ressource à long terme.



Graines et jeunes plants de Moabi

Collecte de graines et production de plants

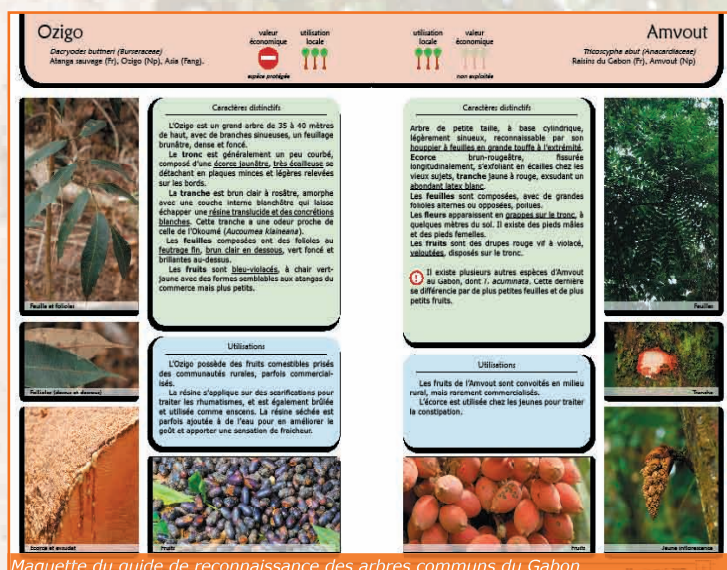
Une des activités du projet DACEFI-2 est l'application d'un mode d'intervention agro-sylvicole spécifique aux jardins de case, aux jachères et aux trouées d'abattage. A ce titre, les mois de février et mars 2012 ont permis de collecter plus de 6 000 graines de 24 espèces différentes. Les graines ont été collectées dans des concessions forestières de la région de Makokou, avec l'aimable autorisation et participation d'Olam Gabon.

Ces graines mises en culture à la pépinière centrale du projet permettront de débuter dès septembre 2012 la plantation d'essences commerciales ainsi que d'essences produisant des produits forestiers non ligneux prioritaires pour les communautés rurales. Les plantations s'effectueront dans plusieurs centaines de trouées d'abattage, de jachères, de champs et jardins de case des sites partenaires et d'autres villages de la région. En attendant septembre 2012, des premières plantations ont eu lieu grâce aux plants récemment offerts par la compagnie *Precious Woods Gabon*, installée à Lastourville.

Edition d'un guide de reconnaissance des arbres

communs du Gabon

Dans le cadre de la promotion de l'agroforesterie, du reboisement et de l'enrichissement, mais également dans le cadre des étapes techniques de l'établissement du plan simple de gestion d'une forêt communautaire, notamment les inventaires, il est primordial d'avoir une bonne connaissance des espèces ligneuses locales. Il est par conséquent important de produire un guide simple de reconnaissance des 150 à 200 espèces les plus communes afin d'assurer leur identification et d'améliorer les connaissances des



Maquette du guide de reconnaissance des arbres communs du Gabon

novices comme des plus aguerris.

Les ouvrages botaniques au Gabon sont rares et souvent incomplets et anciens. La flore du Gabon (42 volumes) est également peu accessible et omet également certaines familles, comme les méliacées, communes et à intérêt économique certain. Il s'agira du premier guide botanique illustré au Gabon. Il constituera un outil pratique pour les communautés désireuses de créer leur forêt communautaire, mais également à plus grande échelle pour les conservationnistes, les forestiers, ONG environnementales, etc.

Mais ceci représente un travail de longue haleine, près de 80 espèces ont pu être étudiées et photographiées à ce jour, et le chemin est encore long : la sortie du guide est prévue en fin d'année 2013 !

Projecteur sur...

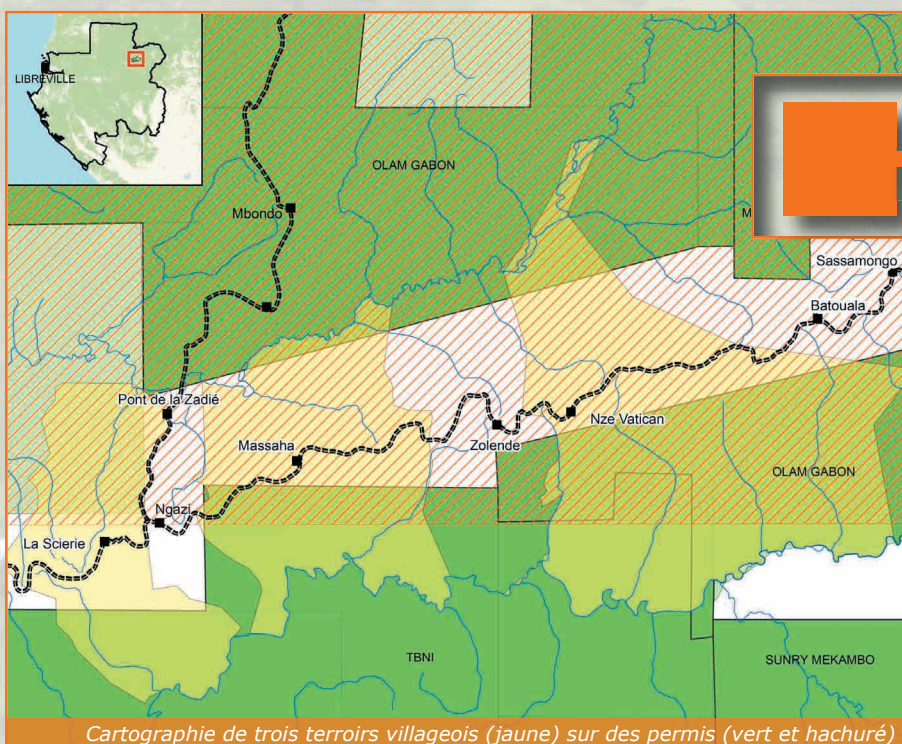
La superposition de permis

Si légalement les permis forestiers sont cantonnés au domaine forestier permanent de l'état (DFPE) et les forêts communautaires au domaine forestier rural (DFR), la réalité terrain est tout autre. Les terroirs de certains villages sont englobés pour leur grande partie au sein de permis forestiers. En ce qui concerne les concessions minières, elles sont attribuées sur l'ensemble du territoire et peuvent chevaucher autant des permis forestiers que des terroirs entiers de villages.

Suite aux travaux de délimitation de terroirs villageois conduits par le projet (qui permettront de faire des propositions de limites de forêts communautaires), nous observons dans de nombreux cas la superposition en un même point d'un permis forestier, d'une concession minière, et d'une proposition de forêt communautaire.

Dès lors, quel poids une communauté villageoise aura lorsqu'elle formulera une demande de forêt communautaire, qui est logée dans une CFAD aménagée, elle-même au cœur d'un gisement de fer ?

Al'évidence, les retombées économiques d'une forêt communautaire pour l'Etat ne sont pas comparables à celles de concessions forestières classiques, et cet aspect pourrait à lui seul compromettre la reconnaissance de nombreuses forêts communautaires au Gabon. Cependant, il nous semble important de privilégier les communautés gabonaises, qui seraient pénalisées si elles voyaient leur demande de forêt communautaire refusée seulement en raison de la présence de permis forestiers ou de concessions minières. Le fait que l'Etat ait attribué des concessions au cœur des villages et qu'il n'autorise pas la reconnaissance d'un espace communautaire dans ce même village constituerait une double peine pour ses habitants.



Cartographie de trois terroirs villageois (jaune) sur des permis (vert et hachuré)

Baromètre des forêts communautaires appuyées par le projet

Le baromètre des futures forêts communautaires du Gabon schématise l'état d'avancement des communautés villageoises désireuses d'entrer dans un processus de légalisation de leur forêt communautaire (FC). Ces indicateurs reprennent les étapes importantes de ce processus. Ils ne sont pas exhaustifs ; de nombreuses activités annexes sont également entreprises dans les villages.

Communautés partenaires :

	dynamique communautaire	association villageoise	délimitation de la FC	plan simple de gestion	légalisation & utilisation
➤ Massaha	●	●	●	○	○
➤ Ebyeng-Edzua	●	●	●	○	○
➤ Nzé Vatican	●	●	●	○	○
➤ La Scierie	○	●	●	●	○
➤ Ekorédo	○	○	○	○	○
⊞ Hendjé	●	○	○	○	○

Communautés ayant sollicité le projet DACEFI à ce jour et dont la formalisation du partenariat est en cours :

	dynamique communautaire	association villageoise	délimitation de la FC	plan simple de gestion	légalisation & utilisation
⊞ Zolendé	●	○	○	○	○
➤ Mbès	●	○	○	○	○
⊞ Lénengué	●	○	○	○	○

➤ ⊞ ➤	évolution	○	absence	○	en cours	●	effective	●	à revoir, non valide
-------	-----------	---	---------	---	----------	---	-----------	---	----------------------

Contacts :

Cellule de coordination régionale (Gabon-Cameroun)
 Contacter Bède Lucius Moussavou - DACEFI-2, s/c WWF CARPO, Libreville
 (bmoussavou@wwfcarpo.org)
 Antennes techniques au Gabon
 Contacter Quentin Meunier - DACEFI-2, s/c WWF CARPO, Libreville
 (meunierquentin@hotmail.com)
 Equipe technique à Gembloux (Belgique)
 Contacter Michèle Federspiel (Nature+ asbl) et Cédric Vermeulen
 Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech.
 (m.federspiel@natureplus.be et cvermeulen@ulg.ac.be)

Sites Internet :

DACEFI-2 : <http://wwf.panda.org/dacefi2>
 Faculté de Gembloux Agro-Bio Tech : www.fsagx.ac.be/gf
 asbl Nature + : www.natureplus.be
 WWF : www.panda.org

Auteurs de ce numéro : Meunier Q., Moubogou C., Angwé A., Vermeulen C., 2012.

Conception de la lettre d'information et photographies : Quentin Meunier



Triplochiton scleroxylon

